

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Les médicaments génériques : aussi sûrs, aussi efficaces, plus économiques

En 2011, la consommation de médicaments génériques ne représente que 25 % de la consommation de médicaments en France ; ce taux atteint 50 % en Allemagne et au Royaume-Uni pour la même année. Depuis le mois de novembre, une nouvelle campagne de communication est lancée par la CPAM de la Loire-Atlantique, la MSA, le RSI et les pharmaciens du département pour promouvoir les médicaments génériques et rassurer sur leur qualité.

Pourquoi privilégier les médicaments génériques ?

Parce que les médicaments génériques sont aussi sûrs que les médicaments originaux : vous êtes aussi bien soigné

Les médicaments génériques sont soumis à la même réglementation stricte que les médicaments originaux. Dès lors qu'un laboratoire souhaite les commercialiser, il doit prouver, par des essais, que le médicament générique est équivalent au médicament original. Sinon, il n'obtient pas son autorisation de mise sur le marché (AMM). Même si le médicament générique a une forme ou une présentation différente du médicament original, son appellation de générique atteste de sa capacité à traiter de la même manière la pathologie. Il présente la même qualité et la même sécurité que le médicament original.

Parce que les médicaments génériques sont moins chers : vous contribuez à préserver notre système de santé

En moyenne, un médicament générique est 30 % moins cher que son équivalent original, car il ne supporte plus le coût de la recherche et de la commercialisation.

Parce que vous ne faites pas l'avance de vos frais : vous bénéficiez du tiers-payant chez votre pharmacien

Si vous refusez les médicaments génériques :

- > vous payez les médicaments de marque à votre pharmacien,
- > pour vous faire rembourser, vous transmettez la feuille de soins papier remise par le pharmacien à votre CPAM, après y avoir collé les vignettes des boîtes de médicaments concernées.

Parlez-en avec votre pharmacien !

**Sur ameli-sante.fr,
vous trouvez des informations
médicales et des conseils
pratiques pour prendre votre
santé en main**

**Pour tout renseignement,
des téléconseillers sont à votre
disposition :**

- ✓ à la CPAM : 3646
- ✓ à la MSA : 02.51.36.89.90
- ✓ au RSI : 02.28.07.35.88